

Pierrelatte et le Moyen Âge



Archives municipales de Pierrelatte

2016

Introduction :

Les sources, les études générales sur Pierrelatte à cette époque sont peu nombreuses. Elles sont d'autant plus lacunaires lorsqu'on s'intéresse au patrimoine bâti qui pourrait éclairer cette même période.

Néanmoins, les éléments à notre disposition ont paru suffisants pour être exposés et donner ainsi quelques bases sur Pierrelatte, cité née pendant le Moyen- âge.

Cette évocation se fait à travers le prisme d'un patrimoine parfois disparu, modifié, voire remplacé depuis la fin du XVe siècle et qu'il n'est pas forcément aisé à discerner. Aussi pour lui donner tout son sens, est-il décliné selon l'organisation sociale, certes un peu théorique, en vigueur au Moyen-âge en Europe et notamment en France, reposant sur la division en 3 Ordres.

Les Trois Ordres :

Le Moyen Âge est une période historique commençant en 476 avec la chute de l'empire romain et se terminant en 1492 avec la découverte des Amériques par Christophe Colomb. Elle donna naissance à une société dite féodale.

Cette dernière était divisée en trois ordres : les Religieux, les Seigneurs et Chevaliers puis les Paysans.

*“La société est divisée en trois classes :
les prêtres, les chevaliers et les
paysans [...] ; chacune d’elles est utile
aux deux autres.*

*Celle des prêtres a des obligations
envers les chevaliers qui lui assurent
la sécurité pour prier Dieu.*

*Elle a aussi
des obligations envers les paysans qui
lui procurent par leurs travaux la
nourriture [...].*

*Les paysans, de leur côté, sont élevés
jusqu’à Dieu par les prières des
prêtres et sont défendus par les armes
des chevaliers.*

*Les chevaliers eux
sont nourris par le
produit des impôts versés par les
paysans ;
les prières des prêtres les
protègent.”*

D’après GÉRARD I., évêque de Cambrai, 1036.



Enluminure Aldobrandino de Sienne, Li Livres dou santé, France du Nord, vers 1285.



Enluminure Maître de Philippe de Croy, Commencement des seigneuries et des diversités des Etats, vers 1470

Les « Trois Ordres » illustrés : religieux, seigneurs, paysans.

A-Ordre Seigneurial :

L'autorité, le pouvoir exercé par le Roi et l'ensemble des Seigneurs qui formaient la Noblesse étaient matérialisés par des édifices tels que les remparts ou murailles et les châteaux.

Les remparts ou les murailles d'une ville ne pouvaient être construits ou démolis sans l'accord du Seigneur, mais leur gestion, leur utilisation au quotidien, leur entretien étaient l'apanage de la Communauté d'habitants.

1-Remparts et portes :

Les remparts étaient des éléments de fortification qui pouvaient simplement compléter la défense d'un château mais qui pouvaient aussi entourer et protéger l'ensemble d'une ville. Ils étaient conçus pour être les plus massifs et résistants possibles afin de rendre le château ou la cité imprenable en cas d'attaque. Les remparts étaient donc de longs et hauts murs, jalonnés de tours.

Une tour était en principe plus haute que les murs adjacents. Elle était aussi saillante par rapport à ces mêmes murs. Plus haute, elle permettait de guetter (on peut parler de tour de guet) et de voir le plus tôt possible d'éventuels assiégeants. Saillante, elle permettait de surveiller, de « battre » la base des murs du rempart. Un chemin de ronde permettait de parcourir la totalité du rempart dans sa partie supérieure. Des portes ou poternes permettaient de le franchir. Elles étaient souvent très fortifiées car elles constituaient un éventuel point faible en cas d'attaque.



Exemple de la cité de Carcassonne entourée de ses deux remparts.

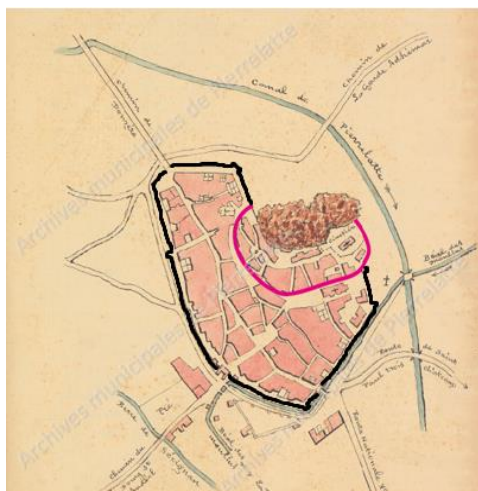
Les remparts offraient un sentiment d'unité chez les habitants. En cas de faute commise à l'encontre d'un habitant, le fautif était exclu hors les murs des remparts, banni de la ville, se retrouvant ainsi sans protection.

Le plus souvent, l'édification d'un rempart suivait l'évolution de la Cité et plus particulièrement son accroissement démographique et celui des habitations correspondantes.

Mais construire un rempart coûtait cher, aussi on commençait toujours par utiliser autant que possible les espaces restés libres, tels des jardins ou les espaces entre les maisons pour en construire des mitoyennes. Cela explique que le tissu urbain au Moyen Âge était souvent très dense. Mais c'était à ce prix que la population de la ville, augmentée en cas de danger de celle de la campagne pouvait être protégée.

Pierrelatte bénéficia de deux remparts successifs complémentaires. Le premier remonterait au XII^e siècle. Le second a probablement été édifié et augmenté entre la fin du XIV^e siècle et les années 1450.

Les deux remparts :



Plan de Pierrelatte par Auguste Caprais Favier en 1927, d'après un plan original de 1786. Tracé en rouge du premier rempart tandis que le second le second, en noir, clôt l'ensemble de la ville ancienne.

2DH30, histoire de la Communauté de Pierrelatte, A.C.Favier, fol.584, AmP ; ADDRôme, C280/5.



Plan actuel de Pierrelatte par vue satellite, le 1er rempart est tracé en marron, le second en noir.

De cette première enceinte, la plus ancienne, quelques vestiges sont parvenus jusqu'à notre époque : Tour rue de l'Archange, quelques pans de mur.

Premier rempart :



Tour rue de l'Archange, depuis la rue, côté ouest.

70Fi76, AmP, 2005

L'accès à l'intérieur de la tour rue de l'Archange pouvait se faire par une porte encore visible placée à l'étage. A l'intérieur de cette tour des graffitis gravés dans la pierre comme une arbalète (emblème de Pierrelatte par ailleurs), une croix reposant sur un dôme, pouvant symboliser le Mont Golgotha ainsi que des empreintes de chaussures, peuvent notamment y être observés.



Tour rue de l'Archange, depuis la rue, côté sud.

70Fi75, AmP, 2005



70Fi69, AmP, 2005

Tour rue de l'Archange vue de l'intérieur. On y observe le départ des voutes ainsi que deux croix gravées.



0Fi67, Amp, 2005

A gauche une arbalète, arme qui est devenue l'emblème de la ville. Sur la droite plusieurs dômes et leurs croix pouvant symboliser la crucifixion du Christ sur le Mont Golgotha.



70Fi48, AmP, SD

Rempart à proximité de la tour rue de l'Archange, vu depuis l'Est (extérieur de la Ville).

Cette première enceinte ne disposait semble-t-il que d'un seul passage permettant de la franchir, au débouché de l'actuelle rue de Berne.



70Fi113, AmP, 2015

Rue de Berne, passage qui permettait de franchir la première enceinte.



4NUM3, ADDrôme, 1810

Emplacement du passage surmonté d'une tour en 1810.

Au-dessus de ce passage, une tour permettait de contrôler entrées et sorties. Celle de Pierrelatte a disparu en 1819, détruite car elle menaçait de s'écrouler. Elle fut reconstruite entre 1821 et 1824 mais à un autre emplacement. La raison principale de sa reconstruction était de pouvoir réutiliser la cloche et l'Horloge qui y étaient installées. Défendre le rempart, n'avait plus d'intérêt au début du XIXe siècle.



70Fi96, AmP, 2015

Actuelle tour de l'Horloge, place de l'Eglise, d'une hauteur de 24 mètres.

Exemples voisins certainement plus proches de ce que devait être la tour pierrelattine.



La tour de Grignan, mais qui ne possède pas un campanile en fer forgé comme il exista sur celle de Pierrelatte.



La tour de Richerenches, qui est surmontée d'un campanile en fer forgé protégeant une cloche.

Deuxième rempart :

L'accroissement urbain, fit que le premier rempart devint largement insuffisant pour contenir l'ensemble des habitations. Ce développement fut peut-être amplifié par le fait que la ville à partir de 1450 n'était plus dominée que par un seigneur unique et puissant. Il s'agissait du Dauphin, fils aîné du roi de France, futur Louis XI. Dès le XVe siècle, voire dès la fin du siècle précédent, Pierrelatte fut dotée d'une seconde enceinte. Ce deuxième rempart a donné son nom aux rues des Remparts du Midi, des Remparts de l'Ouest et des Remparts du Nord, où des vestiges sont encore visibles.



Vestige du second rempart, rue des Remparts du Nord. L'appareillage des pierres n'est pas harmonieux, semble fait de reconstructions multiples. Dans la partie inférieure, bien que taillées grossièrement, elles sont rangées de façon plus linéaire. Dans la partie supérieure, elles sont agencées en « arête de poisson », petites, penchées et très serrées.

15Fi1041, AmP, 2005



15Fi319, AmP, 1992

Vestige du second rempart, rue des Remparts de l'Ouest. L'intérieur du parement parement dans sa partie supérieure est fait de galets du Rhône, disposés aussi en arête de poisson, mais agencés de façon plus ordonnées.

Aujourd'hui, une seule des tours de ce second rempart existe encore. Elle est située rue des Remparts du Midi.

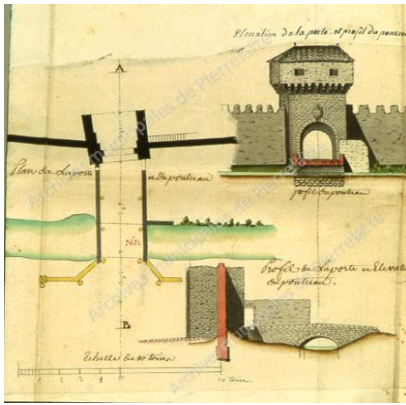


70Fi84, AmP, 2015

Tour du Midi, vue depuis la place Machon. Dans le courant du XIXe siècle, elle servit de dépôt mortuaire pour l'hôpital-hospice qui occupait l'actuelle place Machon. Le bâti supérieur, fortifié, a disparu.

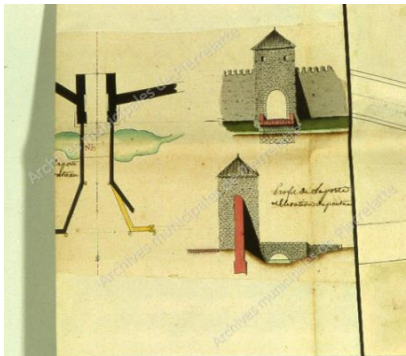
Plus longue que le premier rempart, cette seconde enceinte était percée de davantage de portes. Elles étaient au nombre de trois : la porte nord dite de Donzère, la porte sud dite du Saint-Esprit (pour Pont-Saint-Esprit), la porte ouest dite des Moulins. Devenues trop gênantes pour la circulation et le commerce, voire dangereuses car menaçant de s'écrouler, ces trois portes semblent définitivement disparaître peu après 1806.

Des croquis conservés aux Archives départementales de la Drôme, nous donnent une idée précise de leur architecture.



15Fi632, AmP, C2051, ADDRôme, vers 1758

Représentation de la porte du Saint Esprit. Elle possédait un pont-levis qui enjambait un fossé rempli d'eau. Elle était fortifiée, permettait de protéger efficacement le passage avec sa partie haute en surplomb et de guetter au loin. Au-dessus de l'ouverture, on remarque un blason.



15Fi636, AmP, C2051, ADDRôme, vers 1758

Représentation de la porte de Donzère. Comme celle du Saint Esprit, elle était placée devant un fossé rempli d'eau et possédait un pont-levis. Son architecture était moins massive et moins fortifiée que celle du Saint-Esprit.

2-Château :

L'enceinte de la ville permettait aussi de protéger une structure fortifiée qu'on appelait château. Ce dernier était le symbole du pouvoir royal, seigneurial, politique vis-à-vis d'une Communauté d'habitants. Il devait être préservé en cas d'attaque. Il était idéalement conçu en hauteur pour en faciliter sa défense.

Ainsi à Pierrelatte, l'emplacement du Rocher a probablement, dès le Haut Moyen Âge, attiré une population en quête de protection. Cependant, les premières mentions d'un château sur le Rocher ne sont pas antérieures à 1235. Ce château n'était pas comme à l'habitude la propriété d'un mais de plusieurs seigneurs. Cette copropriété dura jusqu'en 1450, date à laquelle le Dauphin Louis, futur Louis XI, roi de France, désintéressa les coseigneurs de Pierrelatte du moment et acquit la seigneurie et le château.

On dit que Louis, grand chasseur, souhaitait surtout faire de la forêt des Blâches, qui était alors une propriété seigneuriale et couvrait une grande partie du territoire de Pierrelatte, un terrain de chasse. Louis et ses successeurs firent agrandir le château et le dotèrent autour de 1475 de plusieurs édifices cultuels, dont une collégiale dédiée à Saint-Michel. Le château était d'abord l'affirmation du pouvoir du Seigneur mais n'y demeurerait le plus souvent qu'une garnison de quelques soldats armés, qui au moins à partir du XVe siècle seront dirigés par un personnage qui cumule souvent les titres de capitaine et châtelain.

En 1543, Antoine Escalin, baron de La Garde Adhémar devint seigneur de Pierrelatte, titre qu'il céda dès 1548 pour des raisons d'argent à son créancier Claude Reynaud, marchand de Lyon. A cette occasion, un inventaire fut dressé qui constitue à ce jour la seule description connue de l'édifice.

« Item après l'issue dudit galetas
sommes allés à un membre appelé le membre
de la citerne dans lequel est trouvé une sularde
de laquelle on tire de l'eau de ladite citerne
un mortier de pierre pour moudre la
moutarde et au coin dudit membre y a une

*porte pour laquelle on va à une grand tour
joignant icelle citerne en laquelle y a*

*deux voûtes une sur l'autre de pierre
de taille laquelle est toute découverte*

*Item et au départ d'elle sommes allés dans
une autre tour carrée où il y a apparu ce
que y a bien deux membres planchés pour
qu'il y a encore au premier étage un sommier
et au second étage un autre sommier et deux
chabrons et en haut de ladite tour est voûté
de pierre de taille sans couverture et
dans lesquels deux membres y a deux cheminées
de pierre bien bonnes et une entrée sans
porte pour le dessous et une autre porte
pour le dessus sans porte*

*Item et départant d'icelle tour sommes allés
à une autre tour appelée le colombier du
côté du levant où y a deux planchers et est
couverte --- à commençant à --- ruine premièrement
pour faute de la couverture qui n'est bonne
et du côté du levant a une porte fermée
à clé bien bonne sortant dehors du château »*

Extrait d'un document concernant la terre et juridiction de Pierrelatte,
B3067, ADI; 2M1128, AmSP



Louis XI qui lorsqu'il était Dauphin de France, devint seigneur de Pierrelatte en 1450. 2Fi95, C14588, BnF, sd.

A partir des années 1555 et le début des guerres de religion en Dauphiné, le château et la ville virent passer sans cesse des troupes qui non seulement ruinèrent le budget et les réserves de la Communauté, mais suscitèrent de nombreux abus de pouvoir sur la population.

En 1562, malgré les deux remparts protégeant la ville, le baron des Adrets et sa troupe pénétrèrent dans Pierrelatte. Les hommes de la garnison auraient été passés au fil de l'épée ou jetés du haut du Rocher.

Les guerres terminées, le pouvoir royal décida en 1633 que le château et tout ce qui se trouvait dans son périmètre devaient être démantelés. Les pierres de la Collégiale furent notamment réutilisées pour la construction de la chapelle Saint-Roch au sud-est de Pierrelatte. L'exploitation massive du Rocher comme carrière de pierre devint industrielle à partir de 1813. Toutes traces du château, s'ils en subsistaient disparurent.



70Fi43, AmP, 2012

La maquette du château, visible au Musée municipal Yvon Guéret de Pierrelatte, n'est pas sans vraisemblance au vu de la description de 1548.

B-Ordre Religieux :

Les Hommes d'église ou Religieux pouvait aussi être Seigneur et maître d'une communauté d'habitants. Par exemple, l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, était à la fois chef spirituel du diocèse, dont Pierrelatte faisait partie et chef temporel de certaines parties de ce diocèse, dont la ville de Saint-Paul. Le pouvoir spirituel exercé par l'Eglise était tout aussi influent que le pouvoir de la Noblesse. C'était par l'Eglise qu'étaient véhiculées les lois divines.

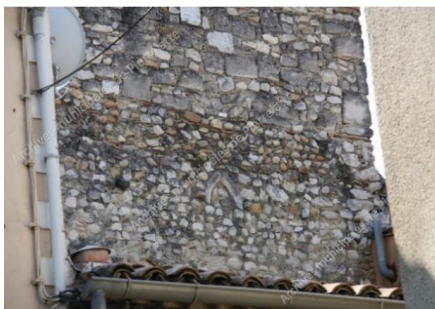
La religion imprégnait et guidait la vie au quotidien des habitants au Moyen Âge, ainsi des lieux de culte étaient présents dans chaque ville.

Outre la collégiale évoquée dans l'enceinte du Château, plusieurs autres édifices culturels ou vestiges peuvent encore être observés.

1-Eglise :

L'actuelle église Saint-Jean-Baptiste, est par ordre chronologique la cinquième édifiée à Pierrelatte à l'initiative du curé Piollet, en 1847.

La première était très probablement située sur la place de l'Ancienne Horloge, à l'angle de la rue du Four. Cependant, au XIIème siècle, elle se retrouva hors les remparts nouvellement construits. Une deuxième église la remplaça cette fois édifiée à l'intérieur de la première enceinte, peut-être au niveau de l'actuelle rue de la Vieille église.



70Fi15, AmP, 2013

Vestige de fenêtre en accolade rue de la Vieille église.

Elle fut ruinée par la troupe protestante du Baron des Adrets en 1562, tandis que la première fut transformée en grenier à sel.

Après un intermède qui voit le culte célébré dans la chapelle des Pénitents entre 1562 et 1569 puis dans une simple maison jusqu'à la fin du siècle, il en fut construite une troisième à partir des années 1600, à proximité de la première. Mais elle devint comme la première, un grenier à sel dès son remplacement par une quatrième église construite à peine trente ans plus tard, vers 1637. Cette dernière fut édifée plus à l'est sur l'actuelle place de l'Eglise, son mur nord étant constitué d'une partie du premier rempart de la ville.

L'église actuelle plus vaste fut édifée sur cette quatrième église.



20748, ADDrôme, 1842

Sur ce plan de 1842, en partie grisée, les emplacements des 4^{ème} et 5^{ème} églises superposées.

2-Chapelle :

De nombreuses chapelles parsemaient le territoire pierrelattin.

En ville, la chapelle dite des Pénitents, fut édifée entre le XII^e et le XIII^e siècle. Elle était à l'origine attenante au cimetière et dédiée à Saint Louis, roi de France de 1226 à 1270. Ce cimetière ne fut abandonné qu'en 1845, lorsque pour des raisons d'hygiène il fut décidé de le déplacer en dehors de la Ville. Elle servit d'église paroissiale temporairement entre 1562 et 1569. Elle doit son nom actuel à une confrérie de Pénitents Blancs, des laïcs, auxquels elle fut affectée au début du XVII^e siècle.



Plan de la chapelle des Pénitents avec le cimetière attenant en 1843.



Chapelle des Pénitents après 1960.

16Fi5, AmP, après 1960



Peinture murale, visible dans la Chapelle des Pénitents à la Garde d'Adhémar, montrant deux pénitents blancs. La première confrérie de pénitents est créée, en France, à Avignon, le 14 septembre 1226, par le roi de France, Louis VIII.

Cette fresque est datée du XVIIIe siècle.

Club UNESCO, La Garde Adhémar, SD

3-Maison dite du Prieuré :

Cette maison dite du Prieuré rue Bringer, en partie médiévale, devint propriété communale en 1672. Y logèrent dès lors le Prieuré - Curé et ses vicaires. Elle appartenait auparavant à un ecclésiastique.

Coquille Saint Jacques :

Dans l'Antiquité, la coquille Saint Jacques était utilisée comme talisman, elle protégeait des mauvais sorts, de la sorcellerie ainsi que des maladies. Bien plus tard au Moyen Âge, pour ces mêmes raisons symboliques, elle est associée au culte de Saint Jacques de Compostelle et devint l'emblème du pèlerin. Elle était cousue sur les manteaux, sacs ou chapeaux. A l'instar des autres voyageurs, le pèlerin qui la portait se voyait offrir l'aumône. A la vue de la coquille, la charité devenait obligatoire. La présence d'une coquille Saint Jacques sur la façade de cette maison, laisse penser qu'elle pouvait être une étape sur la route de Compostelle, un lieu de recueillement et de charité pour tous les pèlerins, riches comme pauvres.



Coquille incrustée dans une niche est chapeautée de deux corbeaux, sur la façade est.

15Fi247, AmP, 1992

Gargouilles :

Un autre élément original est la présence de quatre gargouilles en surplomb des façades.

La gargouille était un élément architectural déjà existant à l'époque antique. Elle fut rendue très populaire au Moyen Âge. L'origine de son nom, provient de la légendaire bataille entre un dragon d'eau, appelé Gargouille, qui hantait la forêt de Rouvray, à l'embouchure de la Seine, tuant, provoquant des inondations en crachant de l'eau par sa gueule, et Saint Romain, évêque de Rouen. La victoire de ce dernier symbolisa l'écartement des forces du mal et la menace des inondations. Ainsi les statues en forme des gargouilles représentaient généralement des dragons asservis au service de l'Eglise, la protégeant des eaux néfastes.

Les gargouilles sur les façades de la maison du Prieuré, protégeaient de l'écoulement des eaux de pluie avant tout. Elles représentent des animaux fantastiques directement inspirés du bestiaire médiéval. Elles pourraient dater de la seconde moitié du XVe siècle mais l'absence d'une gouttière qui leurs soit contemporaine, pose question.



70Fi33, AmP, 2013

Rue Rodolphe Bringer, trois des quatre gargouilles ornant la façade de la maison du Prieuré.



70Fi38, AmP, 2013

Une des quatre gargouilles, celle-ci à tête de lion, repose sur un rouleau de pierre. L'ouverture de sa gueule est l'endroit par lequel l'eau du toit s'évacue.

C-Ordre Civil :

Ceux qui n'étaient ni roi, ni noble, ni religieux, constituaient la très grande majorité de la Population. Ils étaient surtout ruraux car ils vivaient essentiellement des produits de la terre, pour eux-mêmes ou au service des membres des autres ordres. Une minorité vivait dans les villes, telle que Pierrelatte. La Population civile constituait une communauté d'habitants en relation d'étroite dépendance avec le ou les Seigneurs et les Hommes d'église. Cette Communauté pour régler la vie collective de tous, déléguait certains pouvoirs à des membres des familles les plus importantes, souvent les plus riches. Ces représentants, que l'on appela très tôt, Consuls et Notables représentaient la Communauté auprès des Seigneurs et des Religieux, notamment pour l'entretien des remparts s'ils existaient et des édifices religieux. D'autres édifices ou parties d'édifices furent plus spécifiques à l'expression de la vie civile communautaire.

1-Inscription lapidaire :

C'est grâce à une inscription lapidaire située rue Bringer, qui pourrait dater de la fin du XI^e siècle ou du début du XII^e siècle, que l'on peut déduire qu'une communauté d'habitants, existait déjà à cette époque sous la domination de Seigneurs.

Il y est dit qu'un dénommé Tapias a donné à une institution charitable, la place d'une arcade dans sa maison, avec le consentement et l'approbation des Seigneurs.



70FI97, AmP, 2015

L'inscription lapidaire rue Bringer, où l'on distingue encore le nom de « TAPIAS » en haut à gauche.

*«B.Tapias donavit caritati
locum unius arche in sua domo
omne tempore concedentibus et ai-
-dfermantibus dominis suis con-
-dicionem tali vt vendi nec
alienari locus supradictus
possit»
(Bibliothèque de l'Ecole des Chartes).*

2-Vieux cimetière :

Le vieux cimetière, anciennement accolé à la chapelle des Pénitents était lui aussi le témoin de l'étroite association des pratiques sociales et religieuses. A cette période les morts « cohabitaient » avec les vivants. En effet durant l'Antiquité, s'il était interdit de procéder aux inhumations au sein de la cité, au Moyen Âge, au contraire les cimetières étaient accolés à des édifices cultuels. Lieux de culte et espaces funéraires ne formaient alors plus qu'un seul et même espace sacré. La population pierrelattine respectait ainsi les traditions funéraires de son temps.

3-Voies et habitations :

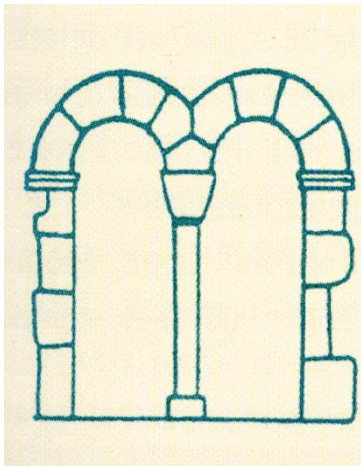
Comme la plupart des villes féodales, Pierrelatte devait posséder des rues assez irrégulières, peu ordonnées, adaptées au contexte topographique et politique local.

A l'intérieur de la première enceinte, les rues rayonnaient à partir du Rocher (profitant ainsi de sa protection contre la « Bize », le vent du Nord, le Mistral aujourd'hui) et des voies qui le longeaient. Ces rues étaient très étroites. Les maisons étaient très resserrées.

Dans l'espace entre première et seconde enceinte de Pierrelatte, les axes étaient-ils plus larges ? Il est difficile de s'en faire une idée précise dans la mesure où une vaste opération d'alignement fut effectuée entre 1843 et 1852.

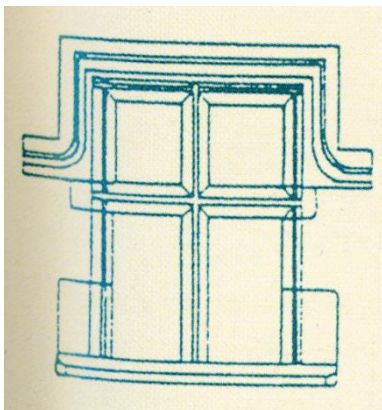
Ces alignements de façades ont pu contribuer à faire disparaître un certain nombre de vestiges architecturaux. Il en subsiste néanmoins quelques-uns.

Durant cette période, la fabrication des fenêtres était sujette à certaines contraintes. Les artisans étaient dans l'incapacité de produire de grandes plaques de verre, c'est pourquoi une ouverture était divisée en plusieurs compartiments. Au XIIe et XIIIe siècle, les fenêtres les plus répandues étaient celles surmontées d'un arc plein cintre. Progressivement au XIVe siècle commença à prédominer la « fenêtre à croisée ». Elle était le plus souvent carrée et divisée par un meneau vertical et un croisillon horizontal formant une croix. En l'absence de meneau, on l'appelait « fenêtre à demi-croisée ».



Gravure extraite de *Vivre dans sa maison*, sous la direction d'Yves Esquie, AmP, 2012

Une fenêtre en arc plein cintre des XIIe et XIIIe siècles, composée de deux arcs jumelés, séparés par une colonnette.



Gravure extraite de *Vivre dans sa maison*, sous la direction d'Yves Esquie, AmP, 2012

Une fenêtre à croisée du XIVe siècle, le meneau remplace la colonnette. Le croisillon crée une séparation plus nette entre la partie du haut (dormante) et la partie du bas (mobile), la seule dotée de châssis ouvrants.



70Fi54, AmP, 2013

Un exemple de fenêtre à croisée dans la rue Sauterie. Bien qu'elle soit aujourd'hui bouchée, le cadre architectural est encore visible.



70Fi116, AmP, 2015

Rue du Château, à l'intérieur de l'ancienne demeure dite des Gouverneurs, une fenêtre à croisée mais cette fois ci à double croisillon.



70Fi50, AmP, 2013

Un autre exemple rue d'Alauzier, de fenêtre cette fois ci à demi-croisée au centre. Les deux petites fenêtres de droite et de gauche sont des « jours », notamment utilisés pour éclairer les caves, escaliers et greniers Ces fenêtres ont un pourtour chanfreiné. L'utilisation de ce mot date du XVe siècle et décrit une moulure en biseau.



70Fi41, AmP, 2013

Rue Rodolphe Bringer, sur la maison dite du Prieuré, un jour à pourtour chanfreiné est visible et ouvre sur un grenier.

D'autres types de fenêtres étaient surmontés par un linteau en accolade. L'accolade est faite de deux courbures opposées, ce qui lui donne cette forme très particulière.



12Fi273, AmP, 1992

Fenêtre à linteau en accolade, rue des Pénitents.

4-Halle couverte :

Toute cité et ses représentants avaient à cœur de développer les échanges commerciaux et de permettre à la population de se ravitailler. A Pierrelatte, le lieu le plus adapté à la tenue d'un marché, fut probablement l'actuelle place Taillade. Il devint un lieu propice très certainement dès le début du XVe siècle, au moment où la Cité s'agrandissait et se dotait d'une deuxième enceinte.

Elle fut embellie par une halle couverte édifiée aux alentours de 1610-1611, qui pourrait avoir succédé à une halle plus ancienne. Elle était ceinturée d'un muret, jalonné de 18 colonnes hexagonales ou octogonales surmontés de chapiteaux supportant une charpente de bois.

La colonne placée à l'angle sud-est, était décorée sur une face de son chapiteau de deux petits blasons, l'un portant la date de 1611, l'autre une arbalète, reconnu comme emblème de la Cité.

Cette halle fut détruite en 1970.



75Fi9, AmP, fds Reboul, 1950

5-Moulin :

Pierrelatte et son terroir avait une vocation avant tout agricole.

Les céréales, base notamment de la fabrication du pain, alimentation indispensable au Moyen Âge étaient très présentes. Le pain était le plat principal des pauvres et accompagnait les plats chez les plus riches. Pour les Nobles notamment, il était un aliment mais il pouvait servir aussi d'assiette. On le nommait dans ce cas tranchoir. Imbibé de sauce, le tranchoir finissait par être mangé lui-même ou était donné aux nécessiteux.

La farine ingrédient principal du pain était produite grâce à l'utilisation de moulins actionnés par la force de l'eau ou du vent. Les premiers moulins à vent en France remontent au XIIe siècle.

Le moulin à vent de Pierrelatte, construit vers 1839, succède à un autre moulin à vent plus ancien, situé approximativement sur l'emplacement de l'actuelle école Saint Michel. Ce dernier est démoli en 1845. Cependant un moulin à eau, existait de façon certaine dès le Moyen Âge, sur l'actuelle place Pompidou, alimenté par un béal. Ce béal pierrelattin résultait d'une dérivation des eaux de la Berre sur l'actuelle commune de Valaurie.



Le moulin à vent de Pierrelatte avenue Jean Perrin, restauré, avec tous ses artifices en 2011.

102Fi3, AmP, fds service Communication, 2012.

Glossaire

Assiégeant : Personne participant au siège d'une ville ou d'un château.

Campanile : Tour qui abrite des cloches. Mot parfois utilisé pour nommer une ferronnerie qui surplombe la tour et qui protège les dites cloches.

Capitaine : Chef militaire au grade de capitaine.

Chanfreiné : Forme d'une moulure plate obtenue en abattant l'arête d'une pierre.

Château : Construction protégeant le seigneur et symbolisant son autorité.

Châtelain : Titre donné à un seigneur possesseur d'un château ou d'une maison forte et du territoire attenant ou titre de celui qui officie au service du Seigneur.

Chemin de ronde : Passage aménagé permettant de circuler au sommet d'une muraille fortifiée.

Collégiale : Eglise confiée à un collège de chanoines (membres du clergé attachés au service d'une église). Ils sont tenus notamment à y chanter ou réciter l'office divin.

Consul : Homme politique représentant une communauté d'habitants.

Corbeau : Un corbeau est un support de pierre, de bois ou de métal, encastré en partie dans un mur sur la face duquel il fait saillie et destiné notamment à recevoir une assise ou la charpente légère d'un auvent.

Croisillon : Dans une fenêtre, barre horizontale en pierre ou en bois, qui la divise.

Créancier : Personne à laquelle quelqu'un doit de l'argent.

Démographique : Ce qui est relatif à la démographie, c'est-à-dire un état quantitatif de la population humaine dans une région ou un pays déterminé.

Diocèse : Dans l'Église catholique, territoire sur lequel un évêque exerce un pouvoir spirituel et temporel.

Enceinte : Ce qui entoure et ceinture un lieu pour en délimiter et, ou en défendre l'accès.

Evêque : Dignitaire de l'Église catholique qui possède la plénitude du sacerdoce (fonction du prêtre) et qui a régulièrement la direction spirituelle d'un diocèse.

Fortification : Ouvrage dont la fonction est de permettre de défendre un lieu.

Garnison : Ensemble des troupes militaires stationnées dans une ville ou dans un ouvrage fortifié.

Guetter : Rester attentif à l'arrivée de quelqu'un ou de quelque chose.

Grenier à sel : Magasin royal où le sel était entreposé, puis vendu à un prix fixé par l'État et incluant le droit de gabelle (impôt sur le sel).

Haut Moyen Âge : Période historique qui commence en 476 par la chute du dernier empereur romain d'Occident, et s'achève en l'an 1000. Elle est la première des trois périodes du Moyen Âge (Haut Moyen Âge, Moyen Âge Central, Moyen Âge Tardif).

Linteau : Support horizontal en bois ou en pierre fermant la partie supérieure d'une baie ou d'une porte et soutenant la structure du mur supérieur.

Meneau : Montant fixe vertical qui divise une fenêtre.

Muraille : Mur de grande hauteur destiné à protéger un ensemble de bâtiments et sa population.

Noblesse : Classe sociale, issue de la chevalerie et des métiers d'armes, qui jouit de manière légale et héréditaire de nombreux privilèges.

Notable : Personne qui occupe une situation sociale importante et qui peut seconder le Consul.

Pèlerin : Personne qui va visiter des hauts lieux de piété dans un but essentiellement religieux.

Pénitents : Nom donné aux membres de certaines confréries laïques qui font des exercices particuliers de pénitence et qui portent un costume spécial comportant notamment un capuchon couvrant la tête et les épaules. Le costume pouvait être blanc, noir ou gris.

Période historique : L'histoire est découpée en période ou époque : l'Antiquité de -3000 à 476, le Moyen Âge de 476 à 1492, l'Epoque Moderne de 1492 à 1789 et l'Epoque Contemporaine de 1789 à nos jours.

Pont-levis : Élément de pont mobile qui s'abaisse sur un élément fixe du pont ou sur le bord du fossé pour donner accès à la porte d'entrée d'une ville ou d'un château et qui se relève pour interdire ce même accès.

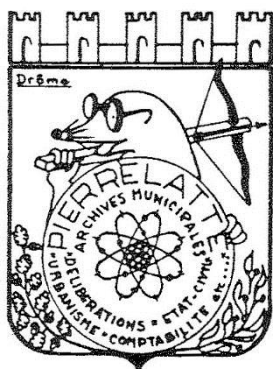
Poterne : Petite porte intégrée aux murailles ou rempart d'une ville ou d'un château, qui permettait de sortir ou rentrer plus commodément ou plus discrètement à l'insu d'un assiégeant.

Pouvoir spirituel : Pouvoir exercé par un représentant de l'Eglise, intermédiaire entre les croyants et Dieu.

Pouvoir temporel : Pouvoir exercé par un représentant de l'Eglise, concernant les affaires matérielles et les intérêts qui s'y rapportent.

Rempart : Grande muraille dressée pour entourer, protéger et défendre une place fortifiée ou une ville.

Tour : Edifice plus haut que large, qui peut être circulaire, semi-circulaire, carré, rectangulaire.



Archives municipales de Pierrelatte

2016